

Corte, le 28.05.2020



Le Maire
U Merre

Mesdames et Messieurs
Les Directeurs d'établissements

Mes chers concitoyens,

Après plus de 2 mois de fermeture, le gouvernement vient de décider de l'ouverture des bars et restaurants à partir du 2 juin 2020.

Dans le contexte de la pandémie du COVID 19, cette ouverture s'effectue sous conditions strictes qu'il vous appartient de respecter et dont l'application sera régulièrement vérifiée par les services compétents.

Par ailleurs, la commune veut soutenir l'activité commerciale dans notre cité lors de cette crise hors norme en prenant en compte ses différents aspects sanitaires, sociaux et économiques.

Pour cela, en plus des mesures déjà prises s'agissant de la facture d'eau, pour le domaine public, je proposerai au conseil municipal de prendre des décisions destinées à soutenir notre économie locale :

- **La gratuité de la redevance du domaine public pour toute l'année 2020 ;**
- **La gratuité des horodateurs jusqu'au 30 juin.**

Je précise ici que le manque important de recettes pour la commune ne sera pas compensé par l'augmentation des taux d'imposition.

D'ici là, nous vous demanderons comme d'habitude de respecter le règlement d'occupation du domaine public toujours en vigueur lors de l'implantation de vos terrasses, **et surtout, même avec la gratuité, de solliciter l'obtention d'une autorisation d'occupation pour garantir votre responsabilité et la mienne.**

Je vous remercie de veiller au respect d'un passage d'1 mètre avec le mobilier fixe (tables, machines à glace...) et à la libre circulation des personnes à mobilités réduites ainsi que pour les parents avec poussette.

Au-delà de ces mesures, nous travaillons également sur une nouvelle charte d'occupation du domaine public qui sera mise en application à partir de 2021. Cette nouvelle charte fera l'objet de réunions d'information et de concertation le moment venu.

Avec l'adjoint auquel j'ai confié la délégation de cette compétence d'occupation du domaine public, Monsieur Philippe Sindali, nous restons à votre disposition pour tout échange sur ce sujet.

Je vous prie d'agréer, mes chers concitoyens, l'expression de mes meilleurs sentiments,

Bien cordialement

LE MAIRE

Xavier POLI

Mairie de Corte – Meria di Corti
21 Cours Paoli – 21 Corsu Paoli
20250 CORTE – 20250 Corti
Tel : 04.95.45.23.00 / Fax : 04.95.61.31.96
Site Internet : www.mairie-corte.fr

